

## **Question orale de Kattrin Jadin à Koen Geens (VPM Justice et Régie des Bâtiments ) sur "La signalisation de plaintes par internet"**

**Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, lors du débat autour du racisme, la possibilité de pouvoir porter plainte en ligne, via sa carte d'identité électronique, a été mise en avant afin de lutter contre le harcèlement, le racisme, la xénophobie et les autres formes de discrimination, surtout sur le net. De cette manière, il serait plus facilement et plus rapidement possible de porter plainte.

Par ailleurs, les personnes ressentant une certaine honte à aller faire part de leur vécu saisiront sans doute plus souvent cette voie. Si cette possibilité s'avérait réalisable, ce serait d'après moi une véritable plus-value pour notre système judiciaire.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous en dire plus quant au projet relatif aux plaintes en ligne? Cette offre sera-t-elle ouverte à toute forme de plainte ou seulement à des infractions comme le racisme ou le harcèlement en ligne?

**Koen Geens, ministre:** Madame Jadin, des travaux ont été menés en vue d'améliorer l'enregistrement et la collecte des données en matière de délits de haine. Ces travaux ont conclu à l'utilité de développer des outils permettant de signaler par internet un crime de haine.

Le projet qui est en cours de préparation se base sur l'outil Police-on-web, un outil en ligne qui facilite déjà certaines démarches avec la police. L'objectif est de permettre aux citoyens et aux victimes en particulier de signaler par internet des faits de discrimination et de racisme.

Le champ d'application exact doit encore être précisé, mais l'initiative doit contribuer à instaurer la confiance chez les victimes et les témoins et devrait les inciter à signaler de tels faits plus rapidement à la police et à la justice.

**Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, je vous remercie. Je trouve que c'est une très bonne chose, singulièrement pour les faits de harcèlement. On sait à quel point ceux-ci sont fréquents sur le net et à quel point la discrimination ou encore la haine, qu'elle soit raciale ou autre, sont dissimulées sur internet.

Beaucoup de barrières tombent par ce fait des nouvelles technologies porteuses de nombreux avantages mais aussi d'inconvénients. Il est donc important que le système judiciaire, notre police fédérale et tous les pouvoirs puissent se mobiliser pour faire face aux défis que représentent aussi ces mauvais côtés liés aux nouvelles technologies. Cela s'inscrit également dans tout ce qui est *hate speeches*, etc.

Je pense qu'il s'agit là d'une première étape. Je ne peux que vous encourager à continuer dans cette voie. Vous pouvez compter sur toute ma collaboration et sur celle de mon groupe pour faire évoluer la situation dans la bonne direction.